



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



RVER RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE



Votre entreprise n'offre pas de régime de retraite ?

D'ici le 31 décembre 2016, les entreprises comptant **plus de 20 employés** et **n'offrant pas de régime de retraite** devront se conformer à la loi et offrir un régime volontaire d'épargne retraite (RVER) à leurs employés.

Une présentation effectuée en collaboration avec l'Association canadienne des compagnies d'assurances privées sur la nouvelle obligation imposée aux employeurs en matière de régime de retraite vous est proposée.

D'une durée de 45 minutes, incluant une période de questions, cette présentation informera les dirigeants de petites entreprises ne fournissant actuellement pas de régime de retraite à leurs travailleurs, des moyens de répondre à leurs obligations et des avantages à adhérer d'ici le 31 décembre 2016.

Les RVER ont pour objectif de favoriser l'épargne-retraite des travailleurs de PME, sans obligation de cotiser pour les employeurs.

Quoi :	Déjeuner-conférence
Date :	Le mercredi 7 décembre 2016
Heure :	De 7 h 30 à 9 h
Lieu :	Salle Fleur de Lys 336 rue St-Jean, Honfleur (Bellechasse)
Coût :	Déjeuner et conférence Membre : 20\$ Non-membre : 30\$
Réservation :	Inscription obligatoire avant le 5 décembre info@ccb-e.ca ou au 418 563-1131